



Bulletin trimestriel sur les familles et les personnes qui les composent  
 Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Famille

## Les mères et leur contribution au revenu d'emploi des familles

### Un aperçu à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011

Dans les années 1960 et 1970, un vent de changement souffle sur le Québec, qui modifie le visage des familles québécoises. La taille des familles diminue progressivement, notamment en raison du recours accru des femmes à la contraception. De plus, avec l'adoption de la Loi sur le divorce de 1968, qui permet d'invoquer l'échec du mariage comme motif de séparation, le divorce devient accessible aux couples canadiens. Ces changements contribuent, entre autres, à créer une nouvelle dynamique entre les conjoints, remettant ainsi en question le modèle de la famille composée d'un couple marié et dont l'homme agit comme seul soutien économique du ménage. De plus en plus de femmes sont désormais incitées à acquérir un revenu d'emploi, notamment pour obtenir leur autonomie financière ou encore pour se protéger en cas de séparation (Baillargeon, 2012; Belleau et Proulx, 2011; Joyal, 1987).

Les années 1970 et 1980 sont marquées par une entrée massive des femmes, et même des mères, sur le marché du travail. Depuis, la participation des mères au marché du travail ne cesse de croître. Alors qu'en 1976 leur taux d'emploi se situait environ à 30 %, en 2008, c'est plus des trois quarts des mères qui occupent un emploi (77 %<sup>1</sup>) (Gagnon, 2009).

Malgré une présence accrue des mères sur le marché du travail, celles-ci continuent d'afficher un taux d'emploi plus faible que les pères. En 2011, la proportion de mères qui occupent un emploi est de 79 % alors que celle des pères est de 90 % (Conseil du statut de la femme, 2016).

Ce bulletin *Quelle famille?*, qui s'appuie sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada, s'intéresse à la participation des mères sur le marché du travail sous l'angle de leur contribution au revenu d'emploi des familles<sup>2</sup>. Son objectif est de mieux connaître la contribution des mères au revenu d'emploi des familles en fonction de certaines caractéristiques, telles que les différences entre le Québec et le reste du Canada, la tranche de revenu de la conjointe, la situation familiale et le lieu de résidence de la famille. Plus précisément, il cherche à répondre à la question suivante : Dans quels contextes les mères gagnent-elles un revenu d'emploi plus ou moins élevé que celui de leur conjoint ou encore un revenu comparable à celui de ce dernier?

Les données présentées concernent les familles biparentales avec au moins un enfant mineur à la maison, c'est-à-dire âgé de 0 à 17 ans, avec ou sans enfants majeurs, même

### Table des matières

Constats généraux .....	3
Une comparaison entre le Québec et le reste du Canada .....	5
Tranche de revenu de la conjointe .....	5
Situation familiale .....	7
Variations régionales .....	8
En résumé.....	10

lorsque ce n'est pas explicitement mentionné dans le texte<sup>3</sup>. Les familles monoparentales ne sont donc pas considérées dans ce document. Par ailleurs, le nombre de familles pour lesquelles une contribution de la conjointe est calculée ne correspond pas au nombre total des familles biparentales avec au moins un enfant mineur; en effet, du grand total a été soustrait le nombre de familles où les deux conjoints ont un revenu d'emploi nul (par exemple les prestataires de l'aide de dernier recours, les retraités et les rentiers) et celles où l'un des conjoints ou les deux ont un revenu d'emploi négatif (par exemple, les travailleurs autonomes dont le revenu est déficitaire). Les quelque 40 000 familles exclues sur la base de ces critères représentent 6 % de l'ensemble des familles biparentales avec au moins un enfant mineur recensées au Québec en 2011.

<sup>1</sup> Ces données, tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, portent sur les parents (pères et mères) d'enfants de 12 ans et moins.

<sup>2</sup> Le revenu d'emploi se rapporte aux salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, au revenu agricole net ainsi qu'au revenu net provenant du travail autonome.

<sup>3</sup> L'encadré 2 fait toutefois exception, puisqu'il porte sur les familles biparentales avec enfants de tous âges.

La contribution de la conjointe a été calculée en proportion du revenu total d'emploi des deux conjoints. Les couples dont il est question dans le texte peuvent être de sexe opposé ou de même sexe<sup>4</sup>, mariés ou en union libre, et les enfants peuvent être ceux des deux conjoints ou de l'un d'entre eux.

D'un point de vue strictement mathématique, les mères qui fournissent moins de 50 % du revenu d'emploi gagnent moins que leur conjoint, celles dont la contribution au revenu d'emploi est de 50 % gagnent autant que celui-ci et celles qui contribuent à plus de 50 % du revenu d'emploi gagnent plus que leur conjoint. Or, force est de constater que chacune de ces catégories peut comprendre des situations d'égalité ou d'inégalité de revenu plus ou moins grandes (Belleau et Lobet, à paraître). Qu'en est-il, par exemple, des mères qui contribuent à 49 % au revenu d'emploi de la famille? Leur revenu d'emploi doit-il être considéré comme moins élevé ou quasi égal à celui de leur conjoint? Les seuils employés dans le présent document pour catégoriser la contribution de la conjointe sont une façon de contourner cet écueil. Ils permettent en effet de situer plus largement la contribution de la conjointe par rapport à celle de son conjoint



en la qualifiant d'inférieure, de comparable ou de supérieure. Dans ce bulletin, il est considéré que :

- lorsque les mères fournissent de 0 % à moins de 34 % du revenu d'emploi de la famille, elles gagnent moins que leur conjoint;
- lorsque les mères fournissent de 34 % à moins de 66 % du revenu d'emploi de la famille, elles gagnent un revenu d'emploi comparable à celui de leur conjoint;

- lorsque les mères fournissent de 66 % à 100 % du revenu d'emploi de la famille, elles gagnent plus que leur conjoint.

De plus, un regard particulier est posé sur les deux sous-catégories suivantes :

- les familles dans lesquelles la contribution de la mère au revenu d'emploi est nulle;
- les familles dans lesquelles la mère fournit 100 % du revenu d'emploi.

Si cette catégorisation comporte évidemment des limites<sup>5</sup>, les résultats qui en sont tirés, mis en relation avec différents aspects de la famille, permettent de répondre à des questions comme : Dans les familles biparentales avec au moins un enfant mineur, quelle proportion de femmes, ou d'hommes, est sans revenu d'emploi? Existe-t-il des différences entre le Québec et le reste du Canada quant à la contribution de la mère au revenu d'emploi? La contribution de la femme au revenu d'emploi change-t-elle selon sa tranche de revenu? Comment la contribution de la mère au revenu d'emploi varie-t-elle en fonction de certains contextes familiaux? Dans quelles régions administratives du Québec trouve-t-on la plus forte proportion de femmes qui gagnent un revenu d'emploi comparable à celui de leur conjoint?

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES ET MISE EN GARDE

Les données contenues dans ce bulletin sont tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada, qui a remplacé en 2011 l'ancien questionnaire détaillé obligatoire du recensement du Canada. En raison du caractère volontaire de l'ENM, une diminution des taux de réponse a été observée comparativement au questionnaire détaillé des recensements passés, augmentant ainsi le risque de biais des données et diminuant leur précision statistique. Dans ce bulletin, la plupart des données portent sur les familles québécoises. Elles s'appuient sur des bases numériques relativement importantes et leur utilisation ne pose généralement pas de problème. Toutefois, comme Statistique Canada n'a rendu disponible à ce jour aucun indicateur global de fiabilité des estimations de l'ENM concernant la plupart des sous-populations, l'utilisation des résultats présentés dans ce bulletin doit être considérée avec vigilance. Il est en effet probable que les

données de l'ENM soient de qualité moindre pour les questions ayant trait au revenu. En effet, la non-réponse partielle au questionnaire long de l'ENM de 2011 est relativement élevée pour les données traitant du revenu. En 2011, le taux de réponse obtenu sur les questions portant sur les salaires et traitements, revenu agricole net et revenu d'un travail autonome se situe autour de 60 % comparativement à 80 % au Recensement de 2006.

Pour plus d'information sur la qualité des données de l'ENM et sur les changements apportés entre le questionnaire long du Recensement de 2006 et l'enquête volontaire de 2011 (ENM), nous invitons le lecteur à prendre connaissance des documents de référence diffusés par Statistique Canada à l'adresse suivante : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/index-fra.cfm>. On y trouve notamment un guide de référence sur la qualité des données ayant trait au revenu.

<sup>4</sup> Dans le cas des couples formés de conjoints de même sexe, la contribution calculée est celle du conjoint ou de la conjointe de la personne repère. Cette personne peut donc être un homme ou une femme, même si ce n'est pas explicitement mentionné dans le texte. Au Québec, en 2011, l'ENM estime à 0,2 % la proportion des familles biparentales avec au moins un enfant mineur qui sont formées de conjoints de même sexe.

<sup>5</sup> Par exemple, plus la tranche de revenu de la conjointe augmente, plus l'écart entre le revenu d'emploi des conjoints risque d'être grand. Pour les familles où la femme fournit entre 34 % et moins de 66 % du revenu d'emploi, l'écart entre le revenu du conjoint et celui de la conjointe peut atteindre 16 000 \$ lorsque le revenu d'emploi cumulé des conjoints est de 50 000 \$. Si leur revenu d'emploi totalise 150 000 \$, cet écart peut augmenter jusqu'à 48 000 \$. Il devient alors plus difficile d'affirmer avec exactitude que les conjoints ont un revenu d'emploi comparable.

## Constats généraux

### Dans près de la moitié des familles, la mère gagne moins que son conjoint

Au Québec, en 2011, on dénombre 637 150 familles biparentales avec au moins un enfant mineur<sup>6</sup>. Dans près d'une famille sur deux (47 %), la femme gagne un revenu d'emploi moins élevé que celui de son conjoint (tableau 1). Il s'agit de la situation la plus fréquemment observée.

Dans à peu près quatre familles sur dix (40 %), la femme gagne un revenu d'emploi qui ressemble à celui de son conjoint, sa contribution au revenu d'emploi se situant entre 34 % et moins de 66 %. Dans environ 13 % des familles, la contribution de la conjointe au revenu d'emploi est plus élevée que celle de son conjoint, c'est-à-dire qu'elle se situe entre 66 % et 100 %.

Enfin, dans environ une famille sur sept (14 %), le revenu d'emploi des femmes est nul. La situation inverse, soit celle où le conjoint n'a pas de revenu d'emploi, est beaucoup moins fréquente; la proportion de familles où la contribution des hommes au revenu d'emploi est nulle est estimée à 4 %. Selon une étude effectuée par Demers (2015) à partir des données de l'Enquête sur la population active et portant sur les Québécoises âgées de 25 à 54 ans, la part de femmes qui vivent dans un couple où seul l'homme travaille a connu une baisse importante entre 1976 et 2014, passant de 57 % à 13 %. Quant aux femmes qui vivent dans un couple où elles sont les seules à travailler, leur part suit la tendance inverse. Pour la même période, leur proportion est passée de 3 % à 8 %. Notons toutefois que cette progression est plus lente que celle enregistrée du côté des femmes dans un couple où seul le conjoint occupe un emploi.

Les données du tableau 1 montrent bien que, malgré un taux d'emploi relativement élevé des mères, des disparités de revenu persistent entre les conjoints dans les familles québécoises. Des auteurs avancent que des mères feraient certains choix liés à leur carrière dans le but de mieux articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles. Cela semble être le cas du travail à temps partiel. Pour certaines mères, l'emploi à temps partiel peut être une stratégie de conciliation travail-famille

**TABLEAU 1 : RÉPARTITION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC AU MOINS UN ENFANT MINEUR, SELON LA CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI TOTAL DU COUPLE, QUÉBEC ET RESTE DU CANADA, 2011**

CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI DES CONJOINTS	QUÉBEC	RESTE DU CANADA
	NOMBRE	
<b>Total</b>	<b>637 150</b>	<b>2 188 425</b>
	%	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0 % à moins de 34 %	47,2	51,3
dont nulle	14,0	17,4
34 % à moins de 66 %	40,2	35,8
66 % à 100 %	12,6	12,9
dont 100 %	4,3	4,5

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R1a de la commande spéciale CO-1592.

(Conseil du statut de la femme, 2016; Cool, 2010; Secrétariat à la condition féminine, 2010). À cet effet, les mères occupent plus souvent un emploi à temps partiel que les pères, et le travail à temps partiel est plus souvent volontaire chez les mères que chez les pères (Gagnon, 2009).

De plus, en 2008, au Québec, plus d'une mère sur deux (54 %) ne travaillant pas à temps plein a déclaré avoir fait ce choix pour prendre soin des enfants alors que peu de pères ont évoqué cette raison pour justifier le travail à temps partiel volontaire (Gagnon, 2009). Toujours selon Gagnon (2009), « les mères font encore [...] plus de concessions que les pères par rapport à leur carrière lorsqu'il s'agit de concilier les vies familiale et professionnelle ».

En plus du travail à temps partiel, d'autres facteurs liés au cheminement professionnel des femmes et à leur volonté de mieux concilier le travail et la famille pourraient expliquer leur contribution moins élevée au revenu d'emploi. Les mères seraient plus enclines à travailler dans des secteurs d'activité moins bien rémunérés, mais offrant des conditions d'emploi plus flexibles et plus compatibles

avec leur vie de famille, qui leur permettent d'interrompre plus facilement leur carrière momentanément (Chung, 2004; Cool, 2010).

Par ailleurs, bien que l'écart entre les pères et les mères tende à diminuer, les mères continuent de consacrer plus de temps aux soins aux enfants et aux tâches domestiques. En effet, le temps moyen consacré aux enfants chaque jour par les parents d'enfants de moins de 5 ans est de 2 heures chez les mères et de 1,4 heure chez les pères. Les mères consacrent également plus d'heures par jour aux travaux ménagers que les pères (2,1 heures c. 1,4 heure). Puisqu'elles consacrent plus de temps qu'auparavant aux activités professionnelles, les mères doivent de plus en plus concilier leurs responsabilités familiales et leurs activités professionnelles (Gagnon, 2009). Selon le Conseil du statut de la femme, cela illustre bien que « malgré une implication un peu plus grande des pères aujourd'hui, la naturalisation des inégalités dans le partage du travail domestique et parental est encore solidement ancrée dans les esprits de nombreux parents » (Conseil du statut de la femme, 2015).

<sup>6</sup> Rappelons que de ce nombre ont été soustraites les familles où les deux conjoints ont un revenu d'emploi nul (par exemple les prestataires de l'aide de dernier recours, les retraités et les rentiers) et celles où l'un des conjoints ou les deux ont un revenu d'emploi négatif (par exemple les travailleurs autonomes dont le revenu est déficitaire).

## Familles immigrantes et natives : des différences?

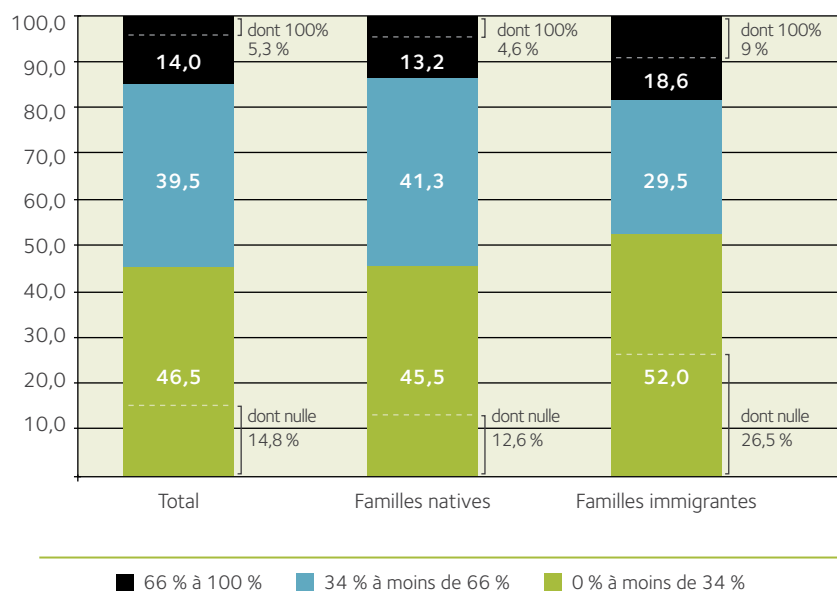
À la différence de celles présentées précédemment, les données qui se trouvent dans cet encadré se rapportent à la contribution de la conjointe dans les familles avec enfants de tous âges. Plus précisément, les données concernent les familles immigrantes et natives. À cette fin, les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada sont considérées comme immigrantes et elles sont comparées aux autres familles, dites natives.

### Plus de familles où l'un des conjoints est sans revenu d'emploi chez les immigrants

Au Québec, en 2011, 77 % des familles avec enfants de tous âges sont dites natives et 23 % sont issues de l'immigration (données non présentées). Plusieurs différences peuvent être observées entre les familles immigrantes et natives quant à la contribution de la femme au revenu d'emploi, surtout lorsque seul un des deux conjoints est en situation d'emploi. Dans les familles natives, la proportion de mères qui ne participent pas au revenu d'emploi est de 13 %. Chez les familles immigrantes, cette situation est beaucoup plus fréquente, touchant plus d'une famille sur quatre (27 %), soit le double. La part de familles où c'est l'homme qui est sans revenu d'emploi serait environ deux fois moins grande chez les familles immigrantes que chez les natives, soit de 5 % chez les immigrants comparativement à 9 % chez les natifs.

Bien que les parents immigrants possèdent un niveau de scolarité généralement élevé, ils sont moins présents sur le marché du travail que les parents de familles natives. Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, dans 25 % des familles biparentales immigrantes avec au moins un enfant mineur, un conjoint est en situation d'emploi et l'autre est inactif. Cette condition concerne 14 % des familles natives. Des écrits rapportent que les personnes immigrantes peuvent avoir de la difficulté à s'intégrer au marché du travail. Elles peuvent

**FIGURE 4 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC ENFANTS DE TOUS ÂGES, SELON LA CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI DU COUPLE ET LE STATUT D'IMMIGRATION DE LA FAMILLE, QUÉBEC, 2011**



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R1b de la commande spéciale CO-1592.

rencontrer de nombreux obstacles « associés à la non-reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger, au manque d'expérience de travail en sol québécois, à la barrière linguistique, à la faiblesse du réseau socioprofessionnel et aux pratiques discriminatoires » (Chicha et Charest, 2008; Belhassen-Maalaoui, 2009; Arcand et collab., 2009; cités dans ministère de la Famille, 2016). Ces difficultés d'intégration au marché du travail semblent encore plus présentes chez les femmes, puisqu'en 2011 le taux d'emploi des immigrantes (50 %) est inférieur à celui des immigrants (62 %) (Conseil du statut de la femme, 2016).

### Moins de familles où la mère gagne un revenu d'emploi qui ressemble à celui de son conjoint chez les immigrants

Autre fait à noter, la figure 4 démontre que dans plus de quatre familles natives sur dix (41 %) la contribution de la conjointe est comparable à celle du conjoint, situation moins fréquente chez les familles immigrantes (30 %).

## Une comparaison entre le Québec et le reste du Canada

Si, de façon générale, la distribution des familles selon la contribution de la mère au revenu d'emploi varie peu au Québec et dans le reste du Canada, les données présentées au tableau 1 mettent en lumière quelques différences. Au Québec comme dans les autres provinces du Canada, le cas de figure le plus souvent observé est celui où la femme gagne moins que son conjoint. On peut toutefois remarquer que cette proportion est un peu plus élevée dans le reste du Canada (51 %) qu'au Québec (47 %).

À l'opposé, la proportion de familles où la mère gagne entre 34 % et moins de 66 % du revenu d'emploi est moins élevée dans le reste du Canada qu'au Québec (36 % c. 40 %). Finalement, les familles où le revenu d'emploi de la femme est nul sont proportionnellement plus nombreuses dans le reste du Canada qu'au Québec, leur part étant respectivement de 17 % et 14 %.

Il est intéressant de mettre ces données en parallèle avec la participation des mères sur le marché du travail au Québec et dans le reste du Canada. Alors qu'en 1976 les femmes avec de jeunes enfants (moins de 6 ans) qui vivent dans un couple où les deux conjoints travaillent étaient proportionnellement plus nombreuses dans le reste du Canada (32 %) qu'au Québec (25 %), en 2014, on observe la situation inverse, cette part étant de 70 % au Québec et de 65 % dans le reste du Canada. Les mêmes constats peuvent être appliqués au taux d'emploi (Demers, 2015).

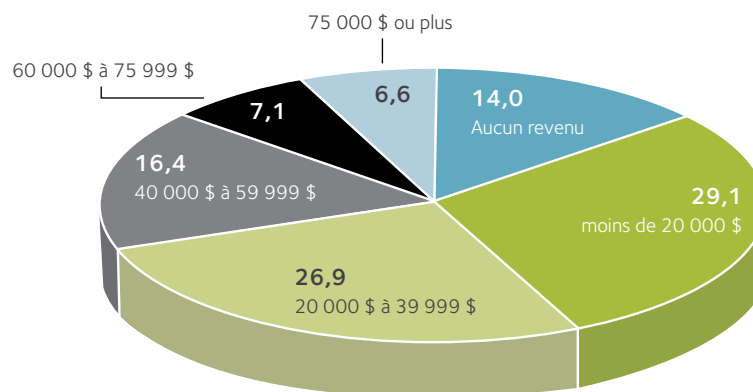
Comme le rapporte l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les politiques relatives à la garde d'enfants sont plus largement développées au Québec que dans le reste du Canada (OCDE, 2005). Selon Gagnon (2009), cela expliquerait en partie pourquoi les mères, surtout celles qui ont de jeunes enfants, sont plus actives au Québec que dans l'ensemble du Canada.

En effet, le Gouvernement du Québec a mis en place, dès la fin des années 1990, des mesures de conciliation travail-famille. En 1997, il met en application un programme de places à contribution réduite offrant des services de garde éducatifs à coûts minimes pour les enfants âgés de moins de 5 ans, qui a pu inciter bon nombre de mères à retourner sur le marché du travail à la suite de la naissance d'un enfant (Conseil du statut de la femme, 2016). Depuis 2006, travailleurs et travailleuses peuvent également bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) qui prévoit le versement de prestations aux nouveaux parents. Ce programme permet notamment aux mères de se retirer temporairement du marché du travail après la naissance d'un enfant tout en conservant une portion de leur revenu d'emploi. Il est qualifié de « nettement plus généreux » que le Régime fédéral d'assurance-emploi par le Conseil du statut de la femme (2015).

## Tranche de revenu de la conjointe

Cette section s'intéresse à la contribution de la mère au revenu d'emploi de la famille selon la tranche de revenu dans laquelle elle se situe. Avant tout, examinons la distribution des mères selon leur revenu d'emploi, indépendamment de leur contribution au revenu du couple (figure 1). Au Québec, dans les familles biparentales avec au moins un enfant mineur, un peu plus de quatre mères sur dix (43 %) sont sans revenu d'emploi ou gagnent moins de 20 000 \$. Dans un peu plus d'une famille sur quatre (27 %), le revenu de la mère se situe entre 20 000 \$ et 39 999 \$. Dans environ 16 % des familles, il est de 40 000 \$ à 59 999 \$, une proportion légèrement supérieure à celle se rapportant aux familles où la femme gagne 60 000 \$ et plus (14 %). Voyons maintenant si la participation des mères au revenu d'emploi de la famille varie en fonction de leur tranche de revenu (tableau 2).

**FIGURE 1 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC AU MOINS UN ENFANT MINEUR, SELON CERTAINES TRANCHE DE REVENU DE LA CONJOINTE, QUÉBEC, 2011**



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R1a de la commande spéciale CO-1592.

**La contribution de la conjointe est moins élevée lorsque le revenu de celle-ci se situe dans les tranches inférieures**

Au tableau 2, on remarque que, chez les familles où le revenu de la conjointe est de moins de 20 000 \$, près des trois quarts (74 %) des mères gagnent moins que leur conjoint. La part de familles dans cette situation décroît rapidement au fur et à mesure que le revenu de la mère augmente. Chez les familles où la conjointe gagne entre 20 000 \$ et 39 999 \$, cette proportion est de 33 %, et elle chute à environ 5 % lorsque le revenu d'emploi de la mère est de plus de 75 000 \$.

**La contribution de la conjointe est plus élevée lorsque le revenu de celle-ci se situe dans les tranches supérieures**

On constate une logique inverse dans les familles où la mère gagne plus que son conjoint. Plus le salaire de la femme augmente, plus sa contribution au revenu d'emploi du couple augmente. En effet, la proportion de familles où la mère gagne entre 66 % et 100 % du revenu d'emploi se situe autour de 9 % lorsqu'il est de moins de 20 000 \$, alors qu'elle grimpe à 33 % lorsqu'elle a un revenu d'emploi de plus de 75 000 \$.

Les familles où la mère gagne la totalité du revenu d'emploi font toutefois exception à cette règle. On n'observe aucune différence

notable quant à la contribution selon la tranche de revenu d'emploi de la conjointe. Chez les familles où la femme gagne moins de 20 000 \$, la part de la mère se situe à environ 6 %. Cette proportion est de 4 % chez les familles où la femme gagne entre 60 000 \$ et 74 999 \$, et de 5 % chez celles où le revenu de la mère est de 75 000 \$ et plus.

**L'écart de revenu entre les conjoints diminue dans les tranches supérieures de revenu d'emploi de la mère**

Sans égard à la tranche de revenu de la mère, rappelons que, dans l'ensemble des familles au Québec, la situation la plus fréquente est celle où la femme gagne moins que l'homme (47 %). Les données du tableau 2 montrent cependant que des différences sont observables lorsque le revenu de la mère est d'au moins 20 000 \$; les cas de familles où les conjoints ont un revenu comparable sont alors plus fréquents. Ainsi, quand la femme gagne entre 20 000 \$ et 39 999 \$, les familles sont le plus souvent composées de conjoints ayant un revenu d'emploi comparable, c'est-à-dire que la femme gagne entre 34 % et moins de 66 % du revenu d'emploi de la famille (54 %). Lorsque la mère gagne entre 40 000 \$ et 74 999 \$, cette situation concerne environ sept familles sur dix. Dans les familles où la femme gagne moins de 20 000 \$, cette

situation est beaucoup moins fréquente, 17 % des familles étant composées de mères ayant un revenu d'emploi qui ressemble à celui de leur conjoint.

Même si, de nos jours, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à détenir un diplôme universitaire de premier cycle que les hommes (Gauthier, 2014) et sont beaucoup plus présentes sur le marché du travail qu'auparavant, elles continuent d'avoir un revenu d'emploi médian moins élevé que celui des hommes. Au Québec, en 2010, il est de 25 066 \$ chez les femmes et de 33 448 \$ chez les hommes (Conseil du statut de la femme, 2015). Les données présentées au tableau 2 nous ont permis de constater que les écarts de revenu d'emploi entre les hommes et les femmes au sein des ménages sont tout particulièrement élevés lorsque le revenu de la mère se situe dans les tranches inférieures.

En plus des choix de carrière, il semble que certains facteurs liés à l'emploi peuvent expliquer ces écarts de revenu. Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les emplois peu rémunérés. Au Québec, en 2008, dans les couples à deux revenus avec enfants de 12 ans ou moins, 20 % des mères sont des employées à bas salaire. Chez les pères, cette proportion est de 5 % (Gagnon, 2009). Les femmes occupent encore aujourd'hui

**TABLEAU 2 : RÉPARTITION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC AU MOINS UN ENFANT MINEUR, SELON LA CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI TOTAL DU COUPLE, ET SELON CERTAINES TRANCHES DE REVENU DE LA CONJOINTE, QUÉBEC, 2011**

CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI DES CONJOINTS	TRANCHE DE REVENU DE LA CONJOINTE						
	Total	Aucun revenu	Moins de 20 000 \$	20 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ à 74 999 \$	75 000 \$ ou plus
	NOMBRE						
<b>Total</b>	<b>637 150</b>	<b>88 910</b>	<b>185 335</b>	<b>171 355</b>	<b>104 365</b>	<b>42 245</b>	<b>41 950</b>
	% (selon la contribution de la conjointe)						
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0 % à moins de 34 %	47,2	100,0	74,1	32,7	12,9	6,2	5,3
dont nulle	14,0	—	—	—	—	—	—
34 % à moins de 66 %	40,2	—	16,5	54,1	71,1	72,6	61,9
66 % à 100 %	12,6	—	9,4	13,2	16,0	21,2	32,9
dont 100 %	4,3	—	6,0	4,8	4,0	3,7	5,0

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R1a de la commande spéciale CO-1592.

très souvent des emplois dans des secteurs dits traditionnellement féminins, qui sont moins lucratifs. On les trouve également davantage dans les entreprises de petite taille qui rémunèrent généralement moins bien leur personnel (Chung, 2004; Cool, 2010). Aussi, le travail à plus faible revenu est souvent associé

à des conditions de travail moins avantageuses, ainsi les travailleuses peu rémunérées seraient plus à risque de vivre des difficultés de conciliation travail-famille (Seery, 2014).

Finalement, même si elles ont de plus en plus accès aux professions traditionnellement réservées aux hommes, les femmes qui

exercent ces métiers continuent de gagner un revenu moyen plus bas que leurs homologues masculins (Conseil du statut de la femme, 2016). Un rapport de l'OCDE révèle toutefois que, au Canada, plus le niveau d'études des femmes est élevé, moins l'écart salarial homme/femme est grand (OCDE, 2016).

## Situation familiale

### La contribution de la mère au revenu d'emploi de la famille varie peu selon le type d'union du couple

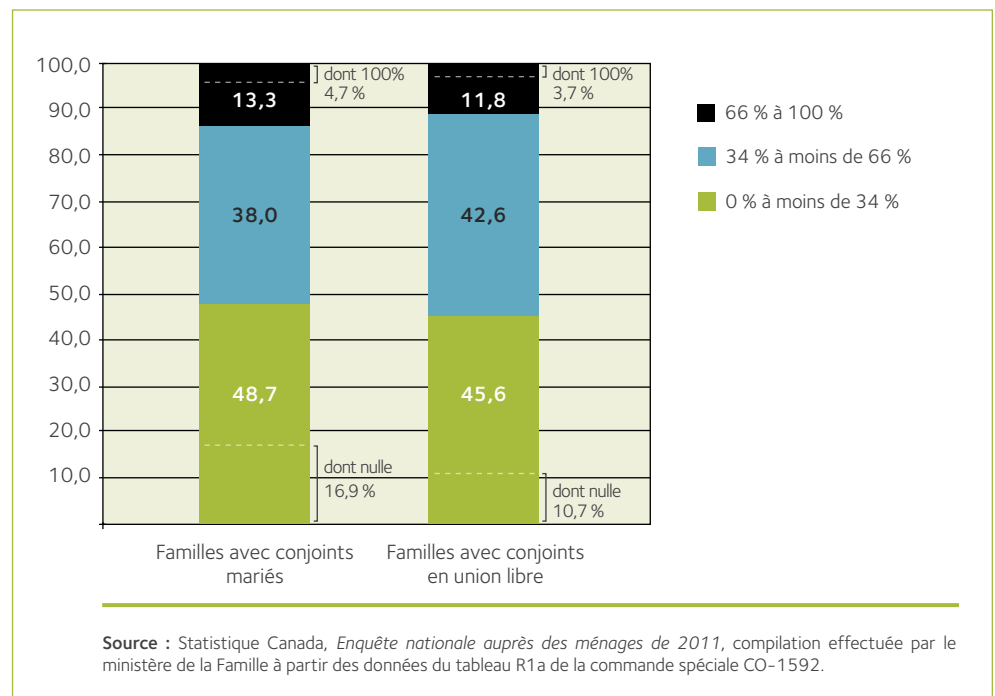
Au Québec, en 2011, les familles biparentales ayant au moins un enfant mineur sont formées à 53 % de conjoints mariés et à 47 % de conjoints en union libre (données non présentées). En considérant le type d'union d'un couple, on constate que peu de différences existent entre les couples mariés et ceux vivant en union libre quant à la contribution de la mère au revenu d'emploi de la famille (figure 2).

La part des familles où la mère gagne moins que son conjoint est de 49 % lorsque les couples sont mariés et de 46 % lorsqu'ils vivent en union libre. De plus, dans les familles avec conjoints mariés, 38 % des mères gagnent un revenu d'emploi plus élevé que celui de leur conjoint. Cette proportion est de 43 % chez les familles avec conjoints en union libre.

### Une plus grande proportion de mères sans revenu d'emploi dans les familles avec conjoints mariés

À la figure 2, on remarque toutefois qu'une part plus élevée de familles peuvent compter uniquement sur le revenu d'emploi de l'homme lorsque les conjoints sont mariés plutôt qu'en union de fait, ces proportions étant respectivement de 17 % et de 11 % (figure 2). Ainsi, dans les familles formées de conjoints mariés, les femmes sans revenu d'emploi sont plus présentes. Cette situation peut rappeler le modèle familial qui prédominait auparavant, soit celui des familles dont les conjoints étaient mariés et dont l'homme était le seul soutien économique du ménage (Gagnon, 2009). Ce modèle familial est toutefois aujourd'hui beaucoup moins répandu, puisque, d'une

**FIGURE 2 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC AU MOINS UN ENFANT MINEUR, SELON LA CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI TOTAL DU COUPLE ET SELON LE TYPE D'UNION, QUÉBEC, 2011**



part, la proportion de familles à deux revenus avec enfants au Québec est passée de 29 % en 1976 à 73 % en 2015 (Statistique Canada, 2016), et d'autre part, le nombre de mariages célébrés annuellement au Québec est en déclin : il est passé d'environ 54 000 en 1972 à environ 22 400 en 2015 (Binette Charbonneau, 2016).

### Peu de différences entre les familles intactes et recomposées

Au Québec, parmi les familles avec au moins un enfant mineur, on compte 85 % de familles intactes et 15 % de familles recomposées

(données non présentées). La figure 3 montre que, sur le plan de la contribution de la conjointe, les différences entre les familles intactes et recomposées sont faibles. La proportion de familles où le revenu de la conjointe est nul est d'environ 14 % dans les familles intactes et de 13 % dans les familles recomposées. À l'opposé, dans 4 % des familles intactes et 5 % des familles recomposées, les mères assurent la totalité du revenu d'emploi.

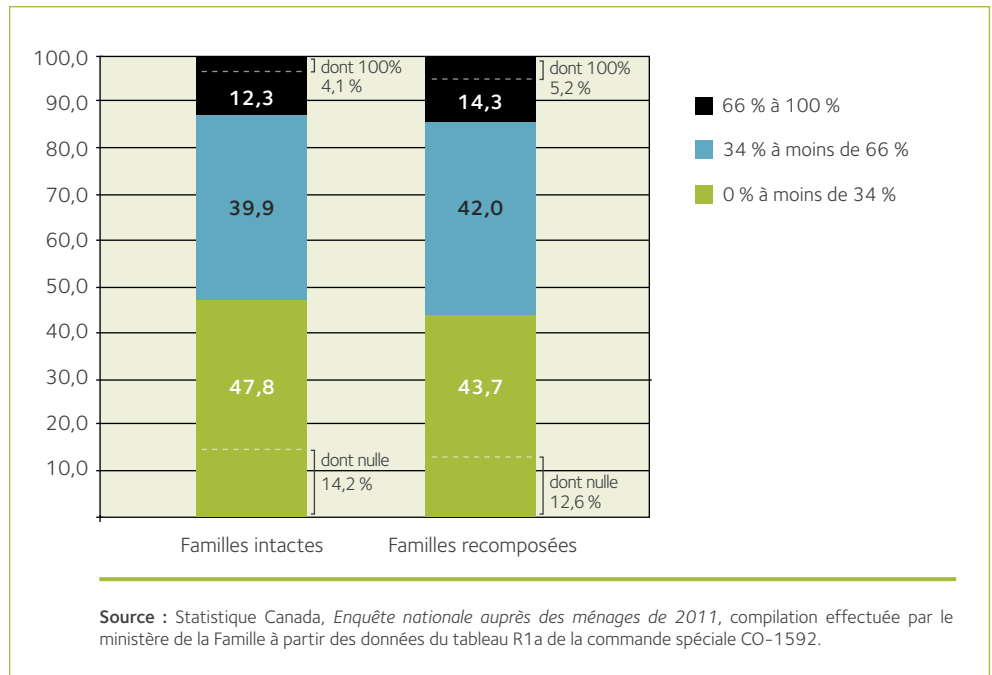
Par ailleurs, dans un peu moins de la moitié des familles intactes, les femmes gagnent moins que leur conjoint (48 %). Cette proportion est d'environ 44 % dans les familles recomposées



(figure 3). Dans environ quatre familles sur dix, qu'elles soient intactes (40 %) ou recomposées (42 %), les mères gagnent un revenu d'emploi qui ressemble à celui de leur conjoint. Enfin, dans les familles intactes, 12 % des femmes gagnent un revenu d'emploi plus élevé que celui de leur conjoint. Dans les familles recomposées, cette proportion est de 14 %.

Le portrait d'ensemble est donc semblable que la famille soit recomposée ou intacte.

**FIGURE 3 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC AU MOINS UN ENFANT MINEUR, SELON LA CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI TOTAL DU COUPLE ET SELON LA SITUATION FAMILIALE, QUÉBEC, 2011**



## Variations régionales

Le tableau 3 présente la distribution des familles avec au moins un enfant mineur selon la contribution de la conjointe au revenu d'emploi du couple, en fonction de la région administrative de résidence. On remarque que dans moins d'une famille sur dix (9 %) habitant les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, l'homme assure la totalité du revenu d'emploi. Dans la région de Montréal, c'est environ une famille sur cinq qui est dans cette situation (21 %). Dans cette même région, la proportion de familles qui comptent sur le revenu d'emploi de la mère seulement atteint 7 % alors qu'elle est de 4 % pour l'ensemble du Québec. Ainsi, la région de Montréal affiche le plus fort pourcentage de familles où la femme est sans revenu d'emploi,

mais aussi la proportion la plus élevée de familles où l'homme a un revenu d'emploi nul.

La région de Montréal se distingue par sa forte concentration de familles immigrantes. En effet, dans environ la moitié des familles avec enfant mineur vivant dans cette région (48 %), les deux conjoints (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada (ministère de la Famille, 2016). Comme nous l'avons mentionné plus tôt (voir l'encadré 2 pour plus de détails), les immigrants, et plus particulièrement les immigrantes, sont moins actifs sur le marché du travail. Mis en commun, ces facteurs peuvent avoir des répercussions sur la contribution de la femme au revenu d'emploi dans cette région.

Au tableau 3, on peut aussi observer que, dans plus de la moitié des familles de quatre régions du Québec, les mères gagnent moins que leur conjoint. Il s'agit des régions de Montréal (51 %), de Saguenay-Lac-Saint-Jean (54 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (54 %) et de la Côte-Nord (55 %). Par ailleurs, on remarque que c'est dans les régions de la Capitale-Nationale (46 %), de la Chaudière-Appalaches (46 %) et de l'Outaouais (47 %) que l'on trouve la plus forte concentration de femmes qui gagnent un revenu d'emploi qui ressemble à celui de leur conjoint. Finalement, dans les familles qui vivent dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, près d'une mère sur 5 (21 %) gagne plus que son conjoint.

**TABLEAU 3 : RÉPARTITION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES FAMILLES BIPARENTALES AVEC AU MOINS UN ENFANT MINEUR, SELON LA CONTRIBUTION (EN %) DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI TOTAL DU COUPLE, QUÉBEC ET RÉGIONS ADMINISTRATIVES, 2011**

RÉGION ADMINISTRATIVE	CONTRIBUTION DE LA CONJOINTE AU REVENU D'EMPLOI DES CONJOINTS						
	Total (nombre)	Total (%)	0 % à moins de 34 %	dont nulle	34 % à moins de 66 %	66 % à 100 %	dont 100%
<b>Le Québec (22,4 %)</b>	<b>637 150</b>	<b>100,0</b>	<b>47,2</b>	<b>14,0</b>	<b>40,2</b>	<b>12,6</b>	<b>4,3</b>
Bas-Saint-Laurent (29,0 %)	15 205	100,0	43,6	10,2	44,2	12,1	3,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean (22,0 %)	22 030	100,0	53,6	14,2	38,1	8,3	2,5
Capitale-Nationale (23,5 %)	53 820	100,0	43,3	9,3	46,3	10,4	3,2
Mauricie (22,2 %)	17 255	100,0	48,8	13,2	40,3	10,9	3,7
Estrie (20,0 %)	23 570	100,0	44,5	11,2	43,8	11,8	3,8
Montréal (20,7 %)	133 680	100,0	51,2	21,4	32,5	16,4	6,6
Outaouais (26,4 %)	31 450	100,0	39,7	10,6	46,9	13,4	3,7
Abitibi-Témiscamingue (32,8 %)	12 390	100,0	53,9	11,7	37,0	9,0	3,0
Côte-Nord (28,1 %)	7 960	100,0	55,4	12,7	34,4	10,3	3,0
Nord-du-Québec (22,9 %)	4 255	100,0	47,1	11,4	35,1	18,0	5,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (29,8 %)	6 665	100,0	38,3	11,4	41,0	20,8	5,2
Chaudière-Appalaches (22,5 %)	35 295	100,0	43,5	9,2	46,1	10,4	2,6
Laval (17,8 %)	36 865	100,0	46,0	15,8	40,8	13,2	4,7
Lanaudière (22,8 %)	42 090	100,0	48,0	13,3	40,4	11,7	4,3
Laurentides (20,1 %)	48 670	100,0	48,6	13,7	39,7	11,6	3,7
Montérégie (22,7 %)	127 165	100,0	45,9	11,9	42,3	11,8	3,8
Centre-du-Québec (23,0 %)	18 800	100,0	48,5	11,5	41,3	10,1	3,4

Les chiffres indiqués entre parenthèses correspondent au taux de non-réponse global obtenu au niveau régional lors de l'ENM. Ils sont fournis par Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R1a de la commande spéciale CO-1592.

## En résumé

Au Québec, en 2011 :

- dans près d'une famille sur deux (47 %), la mère gagne moins que son conjoint, sa contribution au revenu d'emploi se situant de 0 % à moins de 34 %, et dans près de 13 % des familles, la mère gagne plus que son conjoint, sa contribution au revenu d'emploi se situant entre 66 % et 100 %;
- dans 14 % des familles, la mère n'a aucun revenu d'emploi et, par ailleurs, le revenu d'emploi du conjoint est nul dans environ 4 % des cas;
- la proportion de familles où la mère ne contribue pas au revenu d'emploi serait plus élevée dans le reste du Canada (17 %) qu'au Québec (14 %);
- dans les familles où le revenu de la conjointe est de moins de 20 000 \$, près des trois quarts des mères (74 %) gagnent moins que leur conjoint. La proportion de femmes dont la contribution se situe de 0 % à moins de 34 % diminue au fur et à mesure que la tranche de revenu de la mère augmente;
- plus le revenu d'emploi de la mère augmente, plus la proportion de femmes qui gagnent plus que leur conjoint grimpe; elle est de 9 % lorsque la mère gagne moins de 20 000 \$, et de 33 % lorsque son revenu d'emploi est de plus de 75 000 \$;
- peu de différences existent entre les couples mariés et ceux vivant en union libre quant à la contribution des mères au revenu d'emploi des familles, mais les mères sont un peu plus souvent sans revenu d'emploi lorsqu'elles sont mariées (17 %) plutôt qu'en union libre (11 %);
- que la famille soit recomposée ou intacte, le portrait d'ensemble est semblable sur le plan de la contribution des mères au revenu d'emploi;
- Montréal est la région qui affiche le plus fort pourcentage de familles où la mère est sans revenu d'emploi (21 %), mais aussi la région où habitent la plus grande part de familles où l'homme est sans revenu d'emploi (7 %);
- c'est dans les régions de la Capitale-Nationale (46 %), de la Chaudière-Appalaches (46 %) et de l'Outaouais (47 %) que l'on trouve la plus forte proportion de mères qui gagnent un revenu d'emploi qui ressemble à celui de leur conjoint.

## Bibliographie

BELLEAU, Hélène, et Raphaëlle PROULX (2011). « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales », *Enfances, Familles et Générations*, n° 15, automne 2011, p. 78-109. [En ligne]. <https://www.erudit.org/revue/efg/2011/v/n15/1008147ar.pdf> (Consulté le 25 juillet 2016).

BELLEAU, Hélène et Delphine LOBET (à paraître). *L'amour et l'argent. Guide de survie en 60 questions*.

BINETTE CHARBONNEAU, Anne (2016). « Les mariages au Québec en 2015 », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 49, juillet 2016, 7 p. [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/bulletins/coupoeil-no49.pdf> (Consulté le 27 octobre 2016).

CHUNG, Lucy (2004). « Travailleurs peu rémunérés : combien vivent dans des familles à faible revenu? », *Perspective*, Statistique Canada, 15 p. [En ligne]. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/11004/7364-fra.pdf> (Consulté le 25 juillet 2016).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Avis – Pour un partage équitable du congé parental*, Gouvernement du Québec, 102 p. [En ligne]. [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-partage\\_conge\\_parental.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-partage_conge_parental.pdf) (Consulté le 25 juillet 2016).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016). *Portrait statistique : égalité femmes hommes, ensemble du Québec*, Gouvernement du Québec, 212 p. [En ligne]. [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait\\_statistique\\_egalite\\_femmes\\_hommes\\_saguenay\\_lac\\_saint\\_jean\\_2015.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_statistique_egalite_femmes_hommes_saguenay_lac_saint_jean_2015.pdf) (Consulté le 25 juillet 2016).

COOL, Julie (2010). *L'écart salarial entre les hommes et les femmes*, Ottawa, Bibliothèque du parlement, Publication n° 2010-30-F, 11 p. [En ligne]. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/bdp-lop/bp/2010-30-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/bdp-lop/bp/2010-30-fra.pdf) (Consulté le 1<sup>er</sup> août 2016).

DEMERS, Marc-André (2015). « Les Québécoises en couple, principalement les mères, sont plus susceptibles d'occuper un emploi que les autres Canadiennes », Institut de la statistique du Québec, *Travail et rémunération*, 4 p. [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/activite-femmes.pdf> (Consulté le 25 juillet 2016).

FORTIN, Claude, et Sylvie JEAN (2000). « La contribution des femmes au revenu d'emploi du couple », Institut de la statistique du Québec, *Bulletin Données sociodémographiques en bref*, vol. 5, n° 1, p. 6-8. [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol05-no1.pdf> (Consulté le 25 juillet 2016).

GAGNON, Sandra (2009). « Le marché du travail et les parents », Institut de la statistique du Québec, *Travail et rémunération*, 59 p. [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/groupe-populationnels/travail-famille/travail-parents.pdf> (Consulté le 25 juillet 2016).

GAUTHIER, Marc-André (2014). « Regard sur deux décennies d'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise à partir de l'Enquête sur la population active », Institut de la statistique du Québec, *Coup d'œil sociodémographique*, n° 30, février 2014, 7 p. [En ligne].

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdœil-no30.pdf> (Consulté le 24 août 2016).

GODBOUT, Luc, et Suzie ST-CERNY (dir.) (2008). *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 280 p.

JOYAL, Renée (1987). « La famille, entre l'éclatement et le renouveau : la réponse du législateur », dans Renée B.-Dandurand (dir.), *Couples et parents des années 1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 147-161.

LAPORTE, Christine, et Grant SCHELLENBERG (2011). *La gestion du revenu chez les couples au Canada : la situation des 45 ans et plus*, Ottawa, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 28 p. Collection Document de recherche / Direction des études analytiques, 1205-9161, n° 335. [En ligne]. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2011335-fra.pdf> (Consulté le 25 juillet 2016).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2005). *Bébés et employeurs. Comment réconcilier travail et vie de famille, Canada, Finlande, Royaume-Uni et Suède*, Paris, Éditions OCDE, 279 pages.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2016). « Regards sur l'éducation 2016 », *Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 543 pages.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2016). « Les familles immigrantes au Québec. Quelques caractéristiques à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », *Quelle famille?*, vol. 4, n° 4. [En ligne]. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol4no1-printemps-2016.pdf> (Consulté le 1<sup>er</sup> août 2016).

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2010). *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : faits saillants*, Gouvernement du Québec, 44 p. [En ligne]. [http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/FaitsSaillants\\_octobre2010.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/FaitsSaillants_octobre2010.pdf) (Consulté le 25 juillet 2016).

SEERY, Annabelle, sous la direction d'Hélène BELLEAU (2014). « Les travailleuses pauvres et la conciliation travail-famille : quelles réalités temporelles? », *Cahiers du GIREPS* n° 5, 33 p. [En ligne]. <http://www.gireps.org/wp-content/uploads/2014/12/Cahier-de-recherche-Annabelle-Seery.pdf> (Consulté le 1<sup>er</sup> août 2016).

STATISTIQUE CANADA (2016). « L'essor de la famille à deux revenus avec enfants », *Mégatendances canadiennes*, [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2016005-fra.htm> (Consulté le 27 octobre 2016).

## Notions, définitions et particularités des données

### Contribution de la conjointe

La contribution de la conjointe est la part, exprimée en pourcentage, des gains ou revenus d'emploi de la conjointe dans l'ensemble des revenus totaux d'emploi du couple. Les couples considérés peuvent être mariés ou en union libre, avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un deux, et de sexe opposé ou de même sexe. Dans le cas des couples formés de conjoints de même sexe, on considère la contribution du conjoint de la personne repère.

Les gains ou le revenu d'emploi considérés correspondent au revenu total reçu au cours de l'année civile 2010 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaire et traitement, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole (voir la rubrique Revenu d'emploi).

### Famille de recensement

Au sens du recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. Elle comprend les conjoints (de sexe opposé ou de même sexe), mariés (y compris ceux de même sexe depuis le recensement de 2006) ou en union libre (de sexe opposé ou de même sexe depuis le recensement de 2001), avec ou sans enfants (du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints) à la maison, les parents seuls qui ont la charge d'enfants et les enfants. Lorsque les fils et les filles sont aux études ou occupent un emploi d'été ailleurs et retournent vivre avec au moins un de leurs parents au cours de l'année, ces fils et ces filles sont considérés comme des membres de la famille de recensement de leur ou de leurs parents.

Certains changements caractérisent la notion de famille depuis 2001 :

- Les familles formées d'un couple en union libre incluent maintenant les couples de même sexe et leurs enfants, s'ils en ont.
- Les « enfants » de tous âges, dans une famille de recensement, incluent :
  - les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents en l'absence des parents;
  - les fils et les filles qui ont été mariés, à condition qu'ils n'aient pas d'époux, d'épouse, de partenaire en union libre ou d'enfants vivant dans le ménage. Auparavant, il s'agissait d'enfants qui n'avaient jamais été mariés et vivaient à la maison familiale.

### À noter :

- Une personne vivant dans une famille de recensement fait nécessairement partie d'un ménage privé.
- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement.
- Une famille de recensement peut être intacte ou recomposée.
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme vivant dans une famille au sens du recensement.
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut être, par exemple, un adulte de 40, 50 ans ou même plus s'il vit toujours avec ses parents.

- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille et célibataire. Si le parent seul assume la garde, en parts égales avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été comptabilisé, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec un conjoint ou une conjointe, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille.
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement sont considérés comme hors famille de recensement.
- Une famille sans enfant peut désigner un couple de parents dont les enfants ont quitté le domicile familial.

### Recomposition familiale

#### Famille intacte

Famille comptant un couple avec enfants de moins de 25 ans dans laquelle tous les enfants sont les enfants biologiques ou adoptés des deux conjoints mariés ou des deux partenaires en union libre.

#### Famille recomposée

Famille comptant un couple avec enfants de moins de 25 ans dans laquelle on compte un enfant biologique ou adopté de seulement un des conjoints mariés ou partenaires en union libre et dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle.

### Statut d'immigration de la famille

#### Famille native

Les familles dites natives sont composées de deux conjoints nés au Canada, ou d'un conjoint né au Canada et l'autre à l'extérieur du pays. Le conjoint né hors du pays peut être un immigrant ou un résident non permanent.

#### Famille immigrante

Une famille est dite immigrante lorsque les deux conjoints sont des immigrants ou des résidents non permanents.

- Immigrant  
Désigne une personne ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années alors que d'autres sont arrivés récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. C'est le cas des enfants nés au Canada de parents résidents non permanents et qui ont, par la suite, obtenu le statut d'immigrant. Dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, « immigrant » comprend les immigrants arrivés au Canada avant le 10 mai 2011.
- Résident non permanent  
Désigne une personne originaire d'un autre pays qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendique le statut de réfugié.

### Revenu d'emploi

Les revenus d'emploi considérés pour calculer la contribution de la conjointe sont les salaires et traitements, les revenus non agricoles nets de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession et les revenus agricoles nets.

#### Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pension et au programme d'assurance emploi. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications, les prestations de régimes d'assurance salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu ainsi que tous les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 2010. Sont inclus d'autres revenus d'emploi tels que les indemnités imposables, les subventions de recherche et les redevances.

#### Revenu non agricole net de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société ou de l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers, l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 2010. Dans le cas d'une association, le répondant doit déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus également le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des personnes qui offrent le gîte et le couvert à des personnes non apparentées, celui des pêcheurs, chasseurs et trappeurs qui travaillent à leur compte, celui des exploitants et exploitantes d'entreprises de distribution directe, par exemple, des entreprises de vente et de livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains et écrivaines, les professeurs et professeures de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières, etc., tirent de leurs activités autonomes.

#### Revenu agricole net

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 2010. Dans le cas d'une association, le répondant doit déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans les recettes brutes les avances en espèces reçues en 2010, les dividendes reçus de coopératives, les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché) et le produit brut des assurances comme les paiements des programmes Agri-investissement et Agri-stabilité. Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

#### Taux d'emploi

Le taux d'emploi est la proportion d'individus occupant un emploi parmi l'ensemble d'individus en âge de travailler, c'est-à-dire âgés de 15 ans et plus.

### DES TOTAUX QUI PARAISSENT ERRONÉS?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis, vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5, ou de 10 dans certains cas. Lorsque des données n'apparaissent pas pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou sous-totaux.

### DONNÉES DISPONIBLES SUR DEMANDE

Toutes les données qui ne sont pas présentées dans les tableaux et figures de ce bulletin sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca). Les tableaux et figures produits antérieurement dans le document Un portrait statistique des familles au Québec, édition 2011 peuvent être consultés sur le site Web du ministère de la Famille.

Cette publication a été préparée par la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, ministère de la Famille. Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à l'adresse : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).

Nous remercions Hélène Belleau, professeure agrégée au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), de ses commentaires sur la version préliminaire de ce texte.

PRODUCTION ET RÉDACTION : Marie-Claude Francœur

COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE? : Joanie Migneault et Kevin Rousseau

RELECTURE : Joanie Migneault, Kevin Rousseau, Philippe Pacaut et Marie-Claude Giguère

ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION : Direction des communications du ministère de la Famille

ISSN : 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

© Gouvernement du Québec